



FONDS DE DÉVELOPPEMENT CITOYEN DE LA FFFA

Demande de financement

Nom de la structure :

Intitulé du projet :

Nom du référent : Téléphone : Courriel :

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande :

- Le principe d'attribution = une seule action par structure par saison
- Le budget prévisionnel de l'association
- **La description de votre action unique (qui n'est pas le projet global du club)**
- Le budget prévisionnel de l'action

A envoyer à la
FFFA **par mail uniquement** avant le dimanche 5 novembre 2017 à minuit
d.sempey@fffa.org

PRINCIPE D'ATTRIBUTION

- Un Fonds de Développement Citoyen de 40 000 € au niveau national
- Sur des actions « Pratiques Jeunes Mixte » sur une saison
 - ✓ Foot / Flag : Priorité U 14/U 12 puis U 16 et U 10
 - ✓ Cheer : Priorité U 11, puis U 8, puis Junior
- 1- Création de club U 14/ U12 puis U 16 puis U 10 au foot/flag, ou U11 et U 8 et Juniors en cheer avec 8 nouveaux licenciés compétition pour le cheer et 10 nouveaux licenciés compétition pour le foot/flag avec participation aux compétitions organisées = bourse pouvant aller jusqu'à 3 000 euros
- 2- Création de section avec inscription et participation aux « plateaux et championnats » d'une section U 14 /U 12 puis U 16 et U 10 de foot ou U 11 et U 8 et Juniors au cheer avec 8 nouveaux licenciés (cheer) et 10 (foot) = bourse pouvant aller jusqu'à 2 000 euros
- 3- Des actions Foot et/ou Flag et/ou Cheer de Citoyenneté et d'Animation et de Loisirs (QPV, ZRR, NAP, Handi, Féminisation, etc) = bourse pouvant aller jusqu'à 1 000 euros
- Pour des actions clubs en priorité 1, des CDFAs en 2, des Liges non conventionnées en 3
- **Attention :** 1 commission d'attribution par saison
- **En fonction de votre action, la commission s'attachera prioritairement à votre capacité à développer le nombre de vos « licences compétitions », des équipements de protection des athlètes et le nombre de coaches formés.**

	Citoyenneté	Animations	Pratiques Jeunes
Sujets prioritaires :			1. Création de club jeunes 2. Création de section Pratiques Jeunes Foot/Cheer : développer la pratique mixte Politique tarifaire/accessibilité à la pratique
Sujets aussi éligibles :	3. Actions en QPV/ZRR (Education aux valeurs républicaines, respects, chartes, Insertion par le sport, Inclusion sociale)	3. Cheer/ Foot / Flag Actions périscolaires et scolaires, Mixités, Solidarité /handi-pratiques	



BUDGET REALISE DE L'ASSOCIATION

Montant du budget 2016 2017 : €

Montant du budget 2015 2016 : €

Montant du budget 2014 2015 : €

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Scannez votre exercice **2017/2018** sous une forme détaillée (ou renseignez l'exemple en annexe)

INTITULÉ DE L'ACTION

NOTER L'INTITULÉ DE VOTRE ACTION

Thèmes éligibles au Fonds de Développement (cochez une croix) :

Sujets prioritaires :

- Création de club jeunes 3D
- Création de section Foot/Cheer : développer la pratique mixte des jeunes moins de 16 -Politique tarifaire/accessibilité à la pratique

Sujets aussi éligibles :

- Actions en QPV/ZRR (Education aux valeurs républicaines, respects, chartes Insertion par le sport Inclusion sociale)
- Actions périscolaires et scolaires
- Associations Education Populaire (Centre de Loisirs, Centre aérés, Centre Socioculturels, MJC, etc)
- Mixité parité - Pratique féminine - Accès des femmes aux responsabilités
- Solidarité /handi-pratiques - Egalité des chances

Présentation de l'action (utiliser une autre page si nécessaire) :

Contenus et objectifs : (y compris le détail du nombre et de la durée des interventions)

Présenter ci-dessous votre action (15 lignes minimum) :

Publics bénéficiaires (cochez une case) :

- Praticants Cadres bénévoles Cadres professionnels (pédagogique ou administratif)
- Juges, Arbitres Spectateurs, Supporters Elus responsables d'associations
- Personnes en situation de handicap Public hors club:

Tranches d'âge (cochez une case) :

- Toute tranche d'âge Mineurs Adultes Seniors

Sexe : Masculin Féminin Mixte Estimation du nombre :

Lieu(x) de réalisation, territoire concerné :

Lieu(x) de réalisation, territoire concerné

Méthode d'évaluation prévue pour l'action (utiliser une autre page si nécessaire) :

Dont obligatoirement développement attendu :

Méthode d'évaluation prévue pour l'action (utiliser une autre page si nécessaire)

Date limite de dépôt des dossiers à la 3FA :
le dimanche 5 novembre 2017 à minuit





BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Exercice 2017/2018

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
I. Charges directes affectées à l'action	€	I. Ressources directes affectées à l'action	€
60 - Achat	€	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€
61 - Services extérieurs	€	74- Subventions d'exploitation	€
Locations	€	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
Assurance	€	Conseil Régional:	€
Documentation	€	-	€
62 - Autres services extérieurs	€	Conseil Départemental:	€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	-	€
Publicité, publication	€	Commune(s):	€
Déplacements, missions	€	- Organismes sociaux (à détailler):	€
64- Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunération des personnels,	€	ASP (emploi aidés)	€
Contributions sociales,	€	Autres aides, dons ou subventions affectées	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	87 - Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL	€	TOTAL	€

L'association sollicite, auprès de la FFFA, une subvention de euros.

Date : Signature du Président et tampon de la structure





Annexe :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
I. Charges directes affectées à l'action	€	I. Ressources directes affectées à l'action	€
60 - Achat	€	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€
61 - Services extérieurs	€	74- Subventions d'exploitation	€
Locations	€	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	€
Assurance	€	Conseil Régional:	€
Documentation	€	-	€
62 - Autres services extérieurs	€	Conseil Départemental:	€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	-	€
Publicité, publication	€	Commune(s):	€
Déplacements, missions	€	- Organismes sociaux (à détailler):	€
64- Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunération des personnels,	€	ASP (emploi aidés)	€
Contributions sociales,	€	Autres aides, dons ou subventions affectées	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	87 - Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Date limite de dépôt des dossiers à la 3FA :
le dimanche 5 novembre 2017 à minuit

